

COLLOQUE - **MERCREDI 07 JANVIER 2026**

LA ROBE LA PLUME ET LE CRAYON

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION JUDICIAIRE EN DANGER ?



ORDREDES AVOCATS
- LILLE -



09H00 - 17H30

Salle de L'étoile

1, PLACE DU CŒUR DE VILLE
MOUVAUX

Inscription
Obligatoire



Colloque organisé par l'Ordre des Avocats au barreau de Lille

08h45

ACCUEIL & CAFÉ D'OUVERTURE

09h15

OUVERTURE OFFICIELLE

Mot de bienvenue et présentation du colloque

- **ERIC DURAND**, Maire de la ville de Mouvaux
- **PHILIPPE SIMONEAU**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au barreau de Lille
- **ROMAIN THIESSET**, Avocat au barreau de Lille et animateur pour la journée

09h30 - 12h30

DÉFENDRE LA LIBERTÉ DE PAROLE DE L'AVOCAT

La liberté de parole de l'avocat, porte-voix du justiciable, est un principe fondamental indissociable du droit à un procès équitable, qu'il intervienne en défense ou pour des victimes ou dans le cadre plus général de tous contentieux judiciaires et devant toutes juridictions.

Ecrire, exposer, critiquer, interroger, plaider avec vigueur, parfois dureté : est-ce un droit remis en cause ?

Quelles limites posées par la loi et la déontologie ? Le principe de la liberté d'expression doit-il primer ? Quid de la victimisation secondaire ? Le Juge doit-il intervenir ? Quels regards portés par la presse, les médias et le public ? Quid des avocats européens ?

Jusqu'où cette liberté peut ou doit s'exercer ?

- **STÉPHANIE KRETOWICZ**, Présidente du Tribunal Judiciaire de Lille
- **LUDOVIC DUPREY**, Premier Vice-Président au Tribunal Judiciaire de Mamoudzou
- **HÉLÈNE FONTAINE**, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Lille, Cheffe de la délégation française du CCBE (Conseil des barreaux européen), Membre du Conseil National des Barreaux, Vice-Présidente Europe de la CAEI du CNB, ancienne présidente de la Conférence des Bâtonniers
- **BASILE ADER**, Ancien Vice-Bâtonnier, Avocat au barreau de Paris, Ancien président de l'OIAD (Observatoire International des avocats en danger), Directeur de la rédaction de Légipresse
- **BRUNO BLANQUER**, Ancien Bâtonnier, Avocat au barreau de Narbonne, Président de la commission règles et usages et Membre de la commission textes du CNB (Conseil National des Barreaux), ancien président de la Conférence des Bâtonniers
- **MARIE DOSÉ**, Avocate au barreau de Paris
- **FRANK BERTON**, Avocat au barreau de Lille
- **PIERRE SAVARY**, Directeur de l'Ecole Supérieure de Journalisme Lille
- **ERIC DUSSART**, Ancien grand reporter, écrivain, ancien journaliste de la Voix du Nord

La liste des intervenants n'est pas définitive et pourra être complétée par d'autres participants.

12h30

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE



14h00 - 17h00

QUAND S'EXPRIMER EXPOSE

Un avocat s'exprime au nom du justiciable mais aussi sur la Justice ou le monde judiciaire.

Peut-il critiquer publiquement des décisions judiciaires, l'Institution, les juges ?

Y a-t-il une éthique renforcée dans les rapports aux médias et aux réseaux sociaux ? Les journalistes, dessinateurs et caricaturistes sont-ils libres de tout écrire et dessiner sur les procès et la justice ?

Sommes-nous confrontés, du fait de l'ère du temps et des mouvements sociétaux, à de nouvelles frontières de la Liberté d'expression ?

- **SAMUEL FINIELZ**, *Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Lille*
- **VINCENT NIORÉ**, *Ancien Vice-Bâtonnier, avocat au barreau de Paris, ancien Président de l'OIAD (Observatoire International des avocats en danger), Membre du Conseil National des Barreaux*
- **FRANÇOIS BOUCQ**, *Dessinateur, et auteur de bande dessinée*
- **ALICE COHEN SABBAN**, *Avocate au barreau de Lille*
- **QUENTIN LEBAS**, *Avocat au barreau de Lille*
- **PHILIPPE ALLIENNE**, *Président du Club de la Presse Hauts de France*
- **ANTOINE BERNARD**, *Directeur du plaidoyer et de l'assistance de Reporters sans frontières*
- **PLANA RADENOVIC**, *Journaliste judiciaire RTL, Directrice de la collection Polars réels (Michalon)*

La liste des intervenants n'est pas définitive et pourra être complétée par d'autres participants.

17h00 - 17h30

VERS UNE JOURNÉE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Synthèse des échanges de la journée

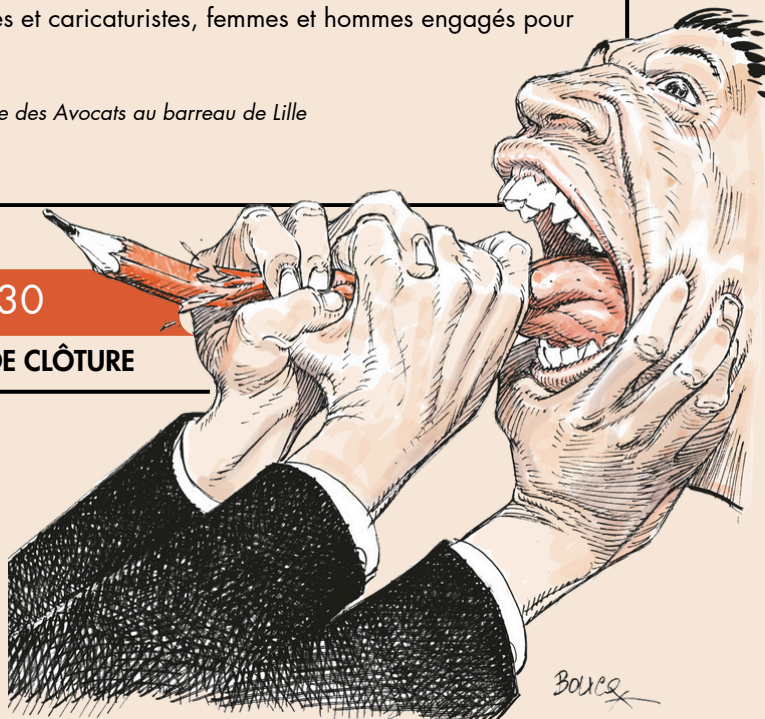
- **GUILLAUME GHESTEM**, *Avocat au barreau de Lille*

A l'initiative du Barreau de Lille, invitation à la création d'une journée nationale, tous les 7 janvier, dédiée à la Liberté d'expression, en hommage à toutes celles et ceux qui sont tombés en son nom ; qu'ils plaident, écrivent ou dessinent ; essayistes, écrivains, humoristes et caricaturistes, femmes et hommes engagés pour que vive la Liberté d'expression.

- **PHILIPPE SIMONEAU**, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au barreau de Lille*

17h30

COCKTAIL DE CLÔTURE





ORDRE DES AVOCATS
- LILLE -

« Pour ne jamais oublier
ceux qui vivaient cette liberté et sont tombés en son nom
Faisons du 7 janvier
la journée nationale de la Liberté d'expression »

Philippe Simoneau, avocat, Bâtonnier
pour le Barreau de Lille

CONTACT

PATRICIA MOREEL

contact@avocats-lille.com
03 20 12 16 99



Inscription
Obligatoire

07 heures de formations continues validées



L'étoile
Scène de Mouvaux
1, place du Cœur de Ville
59420 MOUVAUX



A22 sortie Mouvaux
Boulevard de la
Marne vers
Tourcoing



Ligne 33
Arrêt « Durieux »



Direction Tourcoing
Arrêt « Les 3 Suisses »

Les parkings autour de la salle de l'Étoile
seront exceptionnellement libres de stationnement et sans disque bleu pour cette journée.

